



## Avis sur les objectifs nationaux pluriannuels de formation

Séance du Conseil territorial de santé du jeudi 13 novembre 2025

---

En séance du bureau élargi à l'ensemble des membres du CTS plénier, le jeudi 13 novembre 2025, le Conseil Territorial de Santé (CTS) a délibéré sur le projet d'objectifs nationaux pluriannuels présentant les projections capacitaires de formation en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie jusqu'en 2030.

Le CTS a, à cette occasion, pris connaissance de la position de plusieurs doyens de facultés de la région.

Dans un contexte de très forte augmentation des besoins de la population, singulièrement dans le département de Seine-Saint-Denis, et des tensions très fortes sur l'offre autant médicale que de sage-femmes, et dans une certaine mesure de chirurgiens-dentistes ou de pharmaciens et compte tenu de l'évolution démographique et de l'état de santé de la population générale du département, du fait des besoins tant des structures de soins de proximité que de l'hôpital et du médico-social, le Conseil Territorial de Santé de Seine-Saint-Denis soutient une augmentation du taux d'accueil pour les étudiants en médecine et en maïeutique, et de manière plus modérée en pharmacie et en odontologie.

Ainsi le CTS donne un avis favorable aux hypothèses suivantes :

- Médecine : +3,9%/an
- Maïeutique : +3%/an
- Pharmacie : +1%/an
- Odontologie : +1%/an

Le CTS souhaite que des efforts soient menés pour fidéliser les étudiants formés dans les territoires afin qu'ils s'y installent et y suivent les patients sur le long terme. Il estime par ailleurs que pour répondre à l'une des préoccupations des doyens de ne pas disposer de suffisamment de terrains de stage si le nombre d'étudiants augmentait trop fortement, une plus grande ouverture vers les terrains de stage dans le secteur privé serait utile, et qu'il serait nécessaire à cet égard de faire évoluer la formation pour attirer davantage de médecins diplômés dans nos territoires.